

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	53 (1965)
Heft:	49
Artikel:	Dans les salles communes des hôpitaux : transistors avec écouteurs, s.v.p.
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-270989

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Introduction à une série d'articles sur

Le budget des paysannes

L'ARGENT DE POCHE

Le problème est sensiblement le même, qu'on soit citadines ou paysannes : autant de femmes, autant de cas particuliers ! 30 000 paysannes romandes, 30 000 façons de résoudre le problème.

La situation financière de chaque famille influe naturellement sur l'optique des dépenses de la femme. Bien sûr, il est des maris à l'aise et fort avares, mais si nous laissons de côté cette expression peu réjouissante, il est facile de comprendre que la femme du paysan propriétaire de 40 ha, dont dix de vignes, à la Côte, peu endetté de surcroît, envisagera ses dépenses d'un tout autre œil que la femme du petit paysan montagnard qui doit élever sept enfants sur un domaine de 7 ou 8 ha.

Les différences de besoins sont également très marquées. Certaines paysannes âgées, coiffées d'un chignon dès leur jeunesse, peu attentives à la mode, sortant très peu, se déclareront satisfaites de 30 fr. par mois, peut-être, alors que de jeunes paysannes obligées de sortir et de recevoir auront de tout autres besoins.

D'autre part, le problème de l'argent dont peut disposer pour ses besoins personnels (vêtements, coiffeur, argent de poche, cadeaux, etc.) une femme qui n'a pas de gain propre est toujours délicat. Si certains maris offrent de l'argent, si certaines femmes en demandent, beaucoup en sont réduites à des accommodements avec l'argent du ménage et les carnets des timbres d'escorte. Beaucoup de femmes sont prêtes, en effet, à demander de l'argent pour la nourriture ou pour les vêtements des enfants, mais elles répugnent à demander pour elles-mêmes, par une retenue peut-être mal placée mais bien compréhensible.

QUI VEUT VOYAGER avec le Club international féminin?

Le Club international féminin n'est pas un inconnu pour notre journal. La rédaction est en relation avec lui depuis de nombreuses années. Ce Club organisa, en 1956, un voyage aux lacs de Suisse et d'Italie, nous l'avons accueilli à Genève, à Lausanne et à Montreux. En 1958, c'est « Femmes suisses » qui organisait un voyage à Paris, notre groupe de voyageuses y fut magnifiquement reçu par le Club international qui nous avait préparé un programme « du tonnerre » dont les participantes n'ont pas perdu le souvenir.

Plus d'une abonnée a, depuis lors, demandé si le journal ne proposerait plus de voyage. Peut-être... quoique ce soit une affaire un peu lourde pour les responsables peu nombreuses du journal.

Mais en attendant, n'y aurait-il pas un moyen de satisfaire celles qui sont avides de voir le monde, en leur recommandant de se joindre aux voyages qu'organise chaque année le Club international féminin dont le siège est à Paris ?

Consultée, la présidente du Club, Mme Périgot de la Tour, nous a assuré que les abonnées de « Femmes suisses » qui voudraient se joindre à l'un ou l'autre de leurs voyages « 1965 » seraient les très bienvenues, que ces voyages permettraient à des amitiés ou à des relations agréables de se nouer entre femmes de bonne volonté qui vivent loin les unes des autres. Voici donc les plans de voyage 1965, plan dont les détails ne sont pas encore arrêtés. Que celles qui voudraient prendre une option en attendant les programmes détaillés, le fassent sans tarder.

I. Les châteaux du Rhin

Pentecôte, les 5, 6 et 7 juin

Les voyageuses parisiennes partent en train jusqu'à Luxembourg. Les voyageuses suisses pourraient rejoindre à Luxembourg. De là, voyage en car jusqu'à Cologne. Descente du Rhin jusqu'à Wiesbaden. Retour en car par la route de la Moselle jusqu'à Luxembourg où le contingent suisse pourrait, de là, regagner Bâle.

Tout compris : 260 fr. environ.

II. Grande croisière en Méditerranée

du 8 au 22 mai

Les voyageuses suisses pourraient rejoindre, à Lausanne, le groupe français et se rendre à Venise où l'embarquement aura lieu le 8 mai.

Athènes : dîner typique dans une taverne, une journée à Athènes, réception facultative par les membres grecs de la Fédération, nuit et journée en mer.

Alexandrie : avec excursion de deux jours au Caire, les antiquités égyptiennes et gréco-romaines. Tout Ankh Amon, églises coptes, mosquées, El Azhar, synagogue du VII^e siècle, la citadelle de Saladin, XIII^e siècle.

Gizeh : les Pyramides, le Sphinx.

Port Saïd : réembarquement.

Liban : Beyrouth, splendides ruines de Baalbeck.

Syrie : Damas, la perle de l'Orient (ou au choix, deux jours en Jordanie et Israël, Bethléem et Tel Aviv).

Haifa : la Galilée, le mont Carmel, Nazareth, le lac de Tibériade.

Îles grecques : escale.

Péloponèse : escale.

Venise : retour à 8 h. du matin, permettant de regagner Lausanne dans la journée.

Prix approximatif : 2500 fr. tout compris.

Les lectrices que l'un ou l'autre de ces voyages tenterait sont priées de prendre une option d'inscription immédiatement et on leur communiquera le programme détaillé (administration du journal, Mme Lechner, 19, avenue Louis-Aubert, Champel, 1206 Genève).

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 FÉVRIER

La construction et le crédit

De quoi y perdre notre latin

Le peuple suisse est appelé à se prononcer sur deux arrêtés fédéraux de lutte contre la surchauffe, l'un sur la construction, l'autre sur le crédit.

Ce sont des mesures de prudence dictées par une prospérité économique artificielle, mais qui touchent à des problèmes financiers et économiques (afflux des capitaux étrangers, spéculation immobilière, inflation, main-d'œuvre étrangère, etc.), si complexes qu'on peut vraiment se demander si le peuple peut encore, à ce niveau, donner son avis en toute connaissance de cause et si l'on n'est pas en train de dépasser les limites raisonnables de la démocratie directe.

La plupart des partis sont persuadés qu'une politique stricte de lutte contre la surchauffe est nécessaire. Quant au choix des remèdes, ils ne sont pas toujours d'accord, certains trouvant que l'une des amères potions est superflue ou même néfaste... mais ce n'est pas toujours la même ! On remarque au sein des partis mêmes des points de vue opposés. C'est ainsi que l'Union libérale démocratique suisse n'a pu que prendre acte des positions divergentes des partis cantonaux et s'est abstenue de donner un mot d'ordre.

Nos lectrices comprennent sans doute qu'il n'est pas possible d'approfondir une question aussi compliquée en quelques paragraphes. Ce serait également une erreur de vouloir la simplifier à l'extrême sans donner tous les éléments du problème.

C'est pourquoi nous renvoyons, pour une fois, les lectrices de notre journal, aux pages entières que les quotidiens ont déjà consacrées au sujet.

Nous pensons donc que beaucoup d'électrices, déroutées, s'abstiendront et que la plupart des autres s'en tiendront au mot d'ordre de leur parti central ou cantonal. Une petite élite, seule, aura pu se faire une opinion valable parce qu'elle s'appuyant sur toutes les données du problème, mais il n'est pas dit qu'elle saura s'élever, toujours, au-dessus des intérêts particuliers !

Voici en quelques termes, dans un éditorial, M. Victor Lasserre parle des prochaines élections :

En ce mois de février, les Suisses sont bien à plaindre. Les citoyens et non pas les citoyennes à demi-part, privées encore du droit de vote sur le plan fédéral. Elles, au moins, ne sont pas invitées à résoudre la quadrature du cercle. Elles échappent au pénible devoir de se former une opinion — si possible valable — sur les avantages et les inconvénients des arrêtés fédéraux contre le renchérissement en tenant compte — si faire si peut — de

l'intérêt général, des besoins régionaux, du sort réservé à celle ou celle branche de notre économie. Nous ne scierions pas l'enné à beaucoup d'entre elles, même parmi les plus ardentes propagandistes du suffrage féminin, ce féliciteront pour une fois d'être tenues à l'écart de la lutte, il est vrai que, comme tout un chacun, elles auraient la ressource de se réfugier dans l'abstention.

Quelques-unes d'entre nous, bien au courant des problèmes économiques et financiers, déploreraient tout de même de ne pouvoir déposer leur bulletin dans l'urne électorale. Les autres regretteront simplement de n'être pas autorisées à appuyer leur parti ou, très humainement, de ne pouvoir s'abstenir, mais librement.

H. N.-R.

POSITION DES PARTIS

	sur la constr.	sur le crédit
Parti socialiste	oui	oui
Parti radical	oui	oui
Alliance		
des Indépendants	non	
Syndicats chrétiens	oui	liberté
Union libérale		
démocratique suisse		pas de mot d'ordre
Libéraux neuchâtelois		
et vaudois	non	oui
Libéraux genevois	oui	non
Parti du travail	non	non

Dans les salles communes des hôpitaux

Transistors avec écouteurs, s.v.p.

Des millions d'auditeurs, dans le monde bénissent l'existence des transistors, ces compagnons familiers, peu encombrants, qui mettent l'individu en contact avec le reste des hommes.

Parmi ces innombrables auditeurs, les plus reconnaissants sont sans doute les malades qui peuvent distraire leur esprit de l'immobilité, de la souffrance, de l'anxiété.

C'est pourquoi, sans doute, on autorise les malades à garder près d'eux cet appareil miraculeux. Les en privier serait cruel. Pourtant les transistors sont en passe de devenir un fléau dans les salles communes. Chaque malade veut écouter le sien sans souci du bruit dont il importune son voisin. Des témoignages récents de personnes âgées hospitalisées nous ont alerté.

Nous ne songeons pas à interdire l'emploi des transistors dans les salles communes, ni à fixer un horaire d'utilisation, le transistor peut être bainfaisant au milieu de la nuit. Il y a un moyen très simple auquel on ne parrait pas avoir songé : exiger que les appareils soient munis d'écouteurs. Dès lors seul celui qui désire écouter entend. Ses voisins peuvent dormir de ce sommeil réparateur qui est aussi indispensable à leur guérison que tous les remèdes et tous les traitements. Qu'attend-on pour exiger, dans les salles de malades, des transistors munis d'écouteurs ?



Marie-Madeleine Jaeger

Esthéticienne

Spécialiste du massage manuel

Prix modérés

Place Chauderon 4 - Lausanne - Tél. 22 94 80



Ecole d'Etudes Sociales - Genève

Ecole de Service Social Formation d'assistants sociaux

Ecole de Bibliothécaires

Ecole d'animateurs de jeunesse

Ouvertes aux jeunes gens et aux jeunes filles

Ecole de laborantines reconnue par la Croix-Rouge suisse

Ecole d'auxiliaires de médecine

Ouvertes aux jeunes filles seulement

Nombreux débouchés pour toutes ces professions - Possibilité d'allocation aux études

Programmes et renseignements : 28, rue Prévost-Martin - Tél. (022) 25 02 53



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurances sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 3, RUE DU MOLE, NEUCHATEL - TÉL. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - TÉL. (039) 2 69 95